

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 Avril 2024

<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 23 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à dix-neuf heures,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en Salle des élus sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 22-03-2024 <u>Date d'affichage</u> 22-03-2024</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Éric EGO, Jocelyn OGER, Mmes Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS, Frédérique FERREIRA, Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE et Jocelyne MALFIGAN</p> <p>ABSENT : Régis NOTOT ABSENTS EXCUSÉS : ONT DONNÉ PROCURATION : Mmes Valérie GOUPY, Audrey VERHAEGHE, Mr DELEMER Bernard, SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n°23/2024/LM/SM

Objet : Vote du Budget Primitif 2024

Le 13 mars 2024, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité le Rapport d'Orientations Budgétaires après avoir tenu le Débat d'Orientations Budgétaires.

FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE	MONTANT EN €
011 – Charges à caractère général	1 023 000,00 €
012 – Charges de personnel	2 245 000,00 €
014 – Atténuation de produit	10 000,00 €
65 – Charges de gestion courante	650 000,00 €
Total des dépenses de gestion courantes	3 928 000 €
66- Charges financières	19 000,00 €
67 – Charges spécifiques	1 000,00 €
68 – Dotations aux provisions	1 214,00 €
Total des dépenses réelles	21 214 €
023- Virement à la section d'investissement	1 061 945,55 €
042- Opérations d'ordre	120 000,00 €
Total des dépenses d'ordre	1 181 945, 55 €
TOTAL	5 131 159,55 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le **16 AVR. 2024**

ID : 059_215903758-20240410-2024_DM_919B-DE

Pour le Maire, au Palais de la Région,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE	MONTANT EN €
013- Atténuation de charges	
70 – Produits des services	25 000,00 €
73 – Impôts et taxes	154 163,00 €
731- Fiscalité locale	2 702 837,00 €
74 - Dotations et Participations	1 762 000,00 €
75- Produits de gestion courante	70 000,00 €
Total des recettes de gestion courante	4 954 380 €
77 – Produits spécifiques	0 €
78 – Reprises sur provisions	1 081,00 €
Total des recettes réelles	1 081,00 €
042 – Opérations d'ordre	380,00 €
002- Excédent reporté	175 698,55 €
Total des recettes d'ordre	176 078,55 €
TOTAL	5 131 159,55 €

INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

CHAPITRE	MONTANT EN €
001 – Solde d'exécution	0 €
13- Subvention d'investissement	19 095,50€
16 – Emprunts et dettes	171 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	3 330 354,73 €
21 – Immobilisations corporelles	
23 – Travaux en cours	
45 Chapitre opération pour compte de tiers	0 €
040 - Opérations d'ordre (Transfert)	380,00 €
041 – Opérations d'ordre (Patrimoniales)	21 000,00 €
RAR Dépenses	20 208,00 €
TOTAL	3 562 038,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRE	MONTANT EN €
01-Solde d'exécution	974 397,18 €
10 – Apport dotation autres que 1068	165 000,00 €
16- Dotations, fonds divers, réserves	0 €
1068-Affectation 2023	950 000,00 €
13 et 138- Subventions	269 095,50 €
16- Emprunts et dettes assimilées	0 €
45- Opérations pour compte de tiers	0 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 061 945,55 €
024- Produits de cessions d'immobilisations	600,00 €
040- Opérations d'ordre	120 000,00 €
041- Opérations d'ordre	21 000,00 €
TOTAL	3 562 038,23 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le **16 AVR. 2024**

ID : 059-215903758-20240410-2024_DM_919B-DE

Vu les articles L2311-1, L2312-1-29 et L2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Budget Primitif,
Vu l'avis de la commission finances,

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services

Attendu qu'un débat portant sur les orientations budgétaires s'est tenu le 13 mars 2024,
Considérant qu'il y a lieu d'établir le Budget Primitif pour l'année 2024,
Attendu que l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, lors de la
délibération sur le budget primitif, les crédits sont votés par chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

Article 1 : Voter le budget comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 5 131 159,55 €

Dépenses et recettes d'investissement : 3 562 038,23 €

Article 2 : autoriser Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services de prendre
toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal : **Adopté à l'Unanimité**

Pour : 26 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ

